

Offre d'emploi

Poste

Chargé·e de mission formation Conseils locaux de santé mentale (CLSM) dans les Quartiers politique de la ville (QPV)

Pour le Centre national de ressource et d'appui aux CLSM/Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS)

Recruteur : le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS)

- Les centres collaborateurs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sont désignés par le Directeur général pour mener des activités de soutien en faveur des programmes de l'Organisation
- On en compte plus de 700 dans 80 États Membres qui travaillent avec l'OMS dans des domaines variés (soins infirmiers, les maladies transmissibles, nutrition, maladies chroniques ou encore santé mentale, pour n'en citer que quelques-uns)
- **Le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS), basé à Lille, est l'un des 46 centres collaborateurs de l'OMS dans le monde spécialisés en santé mentale (le seul en France)**
- Le CCOMS est rattaché administrativement à l'Établissement public de santé mentale (EPSM) Lille Métropole et rassemble un réseau d'actions, de compétences et de programmes pour soutenir et développer la politique de santé mentale de l'OMS ; il regroupe des hôpitaux, centres de recherche et universités qui participent à la mise en place de son programme d'actions
- Le CCOMS participe aux activités de recherche de l'Unité Inserm 1123 d'Épidémiologie clinique et d'évaluation économique appliquées aux populations vulnérables (Équipe ECEVE), rattaché à l'Université Paris-Sorbonne

Présentation / Contexte

Actuellement, en France, plus de 250 CLSM sont opérationnels et une soixantaine sont en projet. En raison du nouveau cadre législatif, **le CCOMS a développé un centre national de ressources et d'appui aux CLSM** pour accompagner et impulser les actions locales et nationales développées depuis 2008. Un CLSM est un outil de concertation et de coordination autour de la santé mentale d'un territoire : il est présidé par un élu local, co-animé par la psychiatrie publique et intègre pleinement les personnes concernées (usagers et aidants). Les CLSM collaborent étroitement avec les professionnels du territoire (des domaines du social, médico-social, sanitaire, et de l'associatif) travaillant de près ou de loin sur les thématiques de santé mentale. Objectif principal des CLSM : définir des politiques et des actions locales permettant l'amélioration de la santé mentale, au sens large, de la population.

L'action principale du CCOMS est d'apporter un appui théorique et technique aux acteurs locaux désireux de s'engager dans la construction d'un CLSM ou de pérenniser le dispositif existant. Soutenu par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et suite à l'instruction du 30 septembre 2016, une attention particulière est portée pour inscrire les CLSM dans les contrats de ville et pour couvrir en priorité les

territoires de la politique de la ville.

Au début de l'épidémie de Covid-19, le CCOMS a lancé une consultation auprès des coordonnateur·rices de CLSM afin d'évaluer le fonctionnement de ces dispositifs pendant la crise mais aussi dans le but d'identifier les actions prioritaires à développer pour répondre aux besoins en santé mentale de la population. **Parmi ces besoins est notamment ressorti celui de « formation des acteurs au repérage et à la prévention » dans les QPV**, la crise ayant mis en lumière à la fois d'importants besoins en santé mentale de la population mais également le fait que de nombreux professionnels non spécialisés sur les questions de santé mentale se sont retrouvés en première ligne, souvent démunis et non outillés, pour y répondre.

Depuis plus d'un an, le CCOMS a entamé un travail de réflexion sur les conditions de réussite et mise en œuvre d'un programme de « sessions de sensibilisation » gratuites sur la santé mentale en direction des acteurs-clés des QPV.

Missions principales

Le ou la chargé·e de mission formation CLSM dans les QPV sera chargé·e de déployer, coordonner et animer ces sessions de sensibilisation à la santé mentale et aux CLSM à destination des acteurs des QPV à travers le territoire national.

Les objectifs principaux de ces sessions sont :

- Participer au **décloisonnement** et à la **reconnaissance de la santé mentale comme étant une problématique multidimensionnelle** (économique, sociale, sanitaire...), non pas isolée mais dépendante d'un ensemble de facteurs sur lesquels une multitude d'acteurs – pas que du domaine de la santé – peuvent influencer (l'idée n'est pas d'amener du médical mais de resserrer les liens de solidarité)
- **Rendre possible et encourager cette implication** des acteurs clés des QPV – mais plus largement de tout un chacun – dans une démarche d'attention et de soin vis-à-vis de la santé mentale des habitants des quartiers

Pour y parvenir, ces sessions viseront à :

- Sensibiliser la population aux questions et enjeux de santé mentale tels que vus par l'OMS
- Créer une culture positive de la santé mentale dans les quartiers
- Aider sans stigmatiser
- Faciliter l'identification du CLSM par les acteurs et habitants des QPV
- Les faire participer pleinement à ceux-ci

Il·elle sera sous l'autorité de la Directrice du CCOMS et se coordonnera avec le Directeur adjoint du CCOMS, la Coordinatrice nationale des CLSM ainsi que la Chargée de communication du Centre national de ressources et d'appui aux CLSM.

Descriptif des missions

En collaboration avec le Directeur adjoint du CCOMS, la Coordinatrice nationale des CLSM et la Chargée de communication, le ou la chargé·e de mission formation aura les missions suivantes :

- **Déployer le contenu des sessions de sensibilisation** sur la base des objectifs pré-établis et des ressources locales

- **Planifier et organiser les sessions de sensibilisation** dans les QPV à travers la France en collaboration avec les coordonnateur·rices des CLSM
- **Animer les sessions de sensibilisation**
- **Valoriser l'action** (comptes rendus des sessions et suivi d'indicateurs de performance)

Formation / Compétences requises

Formations et diplômes requis :

- Formation initiale master souhaité ou diplôme professionnel dans le champ de la santé et de la formation et compétences en santé mentale

Compétences générales requises :

- Bonne connaissance du champ de la santé mentale
- Compétences en gestion de projet (administratif, coordination des acteurs, organisation, méthodes)
- Compétences dans l'animation de groupe et techniques d'animation
- Connaissance de l'organisation administrative territoriale, du milieu associatif en santé mentale, de la prévention en santé
- Maîtrise des outils bureautiques

Expérience

- Expérience dans le domaine de la santé mentale
- Expériences dans le domaine de l'animation de formations/communication orale
- Expérience souhaitée dans l'animation de réseaux et les relations institutionnelles
- Une expérience dans le domaine de l'animation des politiques locales de santé/politique de la ville serait un plus
- Une expérience dans la conception de formations serait un plus

Profil / Qualités requises

- Excellentes qualités relationnelles
- Forte disponibilité pour des déplacements réguliers sur l'ensemble du territoire national
- Forte autonomie dans son travail, capacité à prioriser (planifier), à être force de propositions

Positionnement hiérarchique

- Placé·e sous l'autorité hiérarchique de la Directrice du CCOMS et de la direction de l'EPSM Lille Métropole
- Placé·e sous l'autorité fonctionnelle du Directeur adjoint du CCOMS

Contrat proposé

- CDD temps plein 1 an – renouvelable
- Prise de poste : dès que possible
- Lieu de travail : Lille-Hellemmes ou Paris – déplacements fréquents, partie du temps en télétravail possible

- Statut d'attaché·e d'administration hospitalière

Pour candidater

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation par e-mail à l'adresse :
ccoms@epsm-lille-metropole.fr en spécifiant en objet l'intitulé du poste

